



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

réglementation

Question écrite n° 107636

Texte de la question

M. Pierre Morange souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur la législation se rapportant aux animaux. Les textes y afférents sont aujourd'hui répartis entre le code rural, le code de l'environnement et le code pénal ce qui a généré des confusions voire des contradictions. Aussi nos concitoyens en sollicitent-ils le regroupement et la mise en cohérence. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les dispositions qu'elle entend prendre pour répondre à leur requête.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morange](#)

Circonscription : Yvelines (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107636

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mai 2011, page 4688

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)